

Les investisseurs doivent avoir une connaissance et une expérience suffisantes des questions financières et commerciales pour faire un examen approfondi des Titres et des risques et avantages associés à l'investissement dans une émission particulière de ces Titres, et ils doivent avoir accès à et connaître les outils analytiques permettant d'évaluer, à la lumière de leur situation financière individuelle, un investissement dans ces Titres. Certaines émissions de Titres ne constituent pas un investissement approprié pour des investisseurs qui ne sont pas avertis et ne possèdent pas les connaissances nécessaires dans le domaine des indexations de taux d'intérêt, devises ou autres indexations ou formules, ou en ce qui concerne les conditions de remboursement ou les autres droits ou options. Les investisseurs doivent également disposer de ressources financières suffisantes pour supporter les risques d'un investissement dans des Titres. Pour une description plus détaillée des risques liés à tout investissement dans les Titres, les investisseurs sont invités à lire la section du Prospectus de Base intitulée "Facteurs de Risque".

Les acquéreurs de Titres seront réputés avoir déclaré et attesté (i) qu'ils disposent des connaissances et de la technicité nécessaires pour évaluer et comprendre de manière indépendante les termes financiers et juridiques des modalités des Titres, et assumer les conséquences économiques et les risques y afférents ; (ii) dans la mesure où cela serait nécessaire, qu'ils ont consulté leurs propres conseils financiers, légaux ou autre de façon indépendante et ont pris leurs décisions d'investissement, de couverture et de négociation relatives aux Titres sur la base de leur propre jugement et des avis de leurs conseils et ne pas s'en être remis à un avis quelconque émis par l'Emetteur, le Garant (le cas échéant), l'Arrangeur ou l'Agent Placeur ; (iii) qu'ils ne s'en sont pas remis aux déclarations (orales ou écrites) de toute autre partie et ne sont pas dans un rapport de conseil avec l'Emetteur, le Garant (le cas échéant), l'Arrangeur ou l'Agent Placeur ; (iv) qu'ils n'ont pas reçu de l'Emetteur, le Garant (le cas échéant), l'Arrangeur ou l'Agent Placeur (directement ou indirectement par personne(s) interposée(s)) une quelconque recommandation, indication ou assurance quant à la réussite, rentabilité, performance, aux résultats ou aux bénéfices projetés ou envisagés des Titres, et reconnaissent que l'Emetteur, le Garant (le cas échéant), l'Arrangeur et l'Agent Placeur ne supportent aucune responsabilité à ce titre ; (v) qu'ils ne s'en sont pas remis aux déclarations (orales ou écrites), ni avoir reçu un quelconque conseil, de l'Emetteur, le Garant (le cas échéant), l'Arrangeur ou de l'Agent Placeur quant à la qualification possible, en vertu des lois et règlements d'une quelconque juridiction, des Titres décrits dans ces Conditions Définitives et qu'ils comprennent que rien dans leur contenu ne peut être interprété comme une telle déclaration ou conseil en vertu des lois et règlements d'une quelconque juridiction.

Les Titres et la Garantie n'ont été ni approuvés ni désapprouvés par l'*U.S. Securities and Exchange Commission* (la **SEC**), toute commission des opérations relatives à des instruments financiers d'un Etat des Etats-Unis ou toute autre autorité réglementaire américaine, et aucune des Autorités précitées n'a approuvé ni cautionné l'offre des Titres, ni l'exactitude ou le caractère adéquat du présent Prospectus de Base. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux Etats-Unis.

Dans un souci de clarté, il est précisé que, sauf indication contraire, toutes les dates mentionnées dans les présentes Conditions Définitives respectent le format de date suivant: JJ/MM/AAAA.

13/11/2012

SG Option Europe

**Emission de EUR 50 000 000 de Titres arrivant à échéance le 15/01/2021
inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale
dans le cadre du Programme d'Emission de Titres de Créance de 125 000 000 000 €**

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'Article L.213-5 du Code monétaire et financier (*la qualification des Titres en tant qu'obligations au sens du droit français est une qualification de nature juridique et non de nature prudentielle*).

Les Titres décrits aux présentes qui sont des Titres avec Restriction Permanente ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une *U.S. Person* (au sens défini dans la Regulation S) et, par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis, sur le fondement de la Regulation S. En achetant un Titre, chaque acquéreur sera réputé s'être obligé ou, selon le cas, sera tenu de s'obliger à ne pas revendre ni transférer autrement tout Titre détenu par lui, excepté hors des Etats-Unis dans le cadre d'une transaction offshore à une personne qui n'est pas une *U.S. Person*.

Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans la section intitulée "Modalités des Titres de Droit Français" du Prospectus de Base en date du 20/04/2012, qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE (la "Directive Prospectus") telle que modifiée (ce qui inclut les modifications apportées par la Directive 2010/73/EU (la **Directive de 2010 Modifiant la DP**) dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans un Etat-Membre. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et l'article 8.4 de la Loi Luxembourgeoise et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base et tout(s) Supplément(s) à ce Prospectus de Base publié(s) avant la Date d'Emission (telle que définie ci-dessous) ("**Supplément(s)**"); étant toutefois précisé que dans la mesure où ce Supplément (i) est publié après que les présentes Conditions Définitives aient été signées ou émises et (ii) stipule un changement de certaines Modalités des "Modalités des Titres de Droit Français", ce ou ces changements n'auront aucun effet sur les Modalités des Titres auxquels les présentes Conditions Définitives se rapportent. L'intégralité des informations relatives à l'Emetteur, au Garant, le cas échéant, et à l'offre des Titres sont celles figurant dans les présentes Conditions Définitives lues conjointement avec le Prospectus de Base et tout(s) Supplément(s) éventuel(s). Avant d'acquérir un droit sur les Titres décrits aux présentes, les investisseurs potentiels doivent lire et comprendre les informations fournies dans le Prospectus de Base et tout(s) Supplément(s) et avoir conscience des restrictions applicables à l'offre et à la vente de ces Titres aux Etats-Unis, ou à, ou pour le compte ou bénéfice de *U.S. Persons*. Le Prospectus de Base, tout(s) Supplément(s) éventuel(s) et les présentes Conditions Définitives sont disponibles pour consultation au siège de l'Emetteur et du Garant (le cas échéant), dans les bureaux désignés des Agents Payeurs et, dans le cas de Titres admis à la négociation sur le Marché Réglementé de la Bourse de Luxembourg, sur le site internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

Les dispositions de l'Annexe Technique Actions et autres actifs liés s'appliquent aux présentes Conditions Définitives et ces documents devront être lus conjointement. En cas de divergence entre l'Annexe Technique Actions et autres actifs liés et les présentes Conditions Définitives, les présentes Conditions Définitives prévaudront.

La langue faisant foi pour l'émission des Titres régis par les présentes Conditions Définitives est le français et les présentes Conditions Définitives devront être lues conformément au Prospectus de Base.

1.	(i)	Emetteur:	SG Option Europe
	(ii)	Garant :	Société Générale
2.	(i)	Série N°:	38845/12.11
	(ii)	Tranche N°:	1
3.		Devise ou Devises Prévues:	EUR
4.		Montant Nominal Total:	
	(i)	- Tranche:	EUR 50 000 000
	(ii)	- Séries:	EUR 50 000 000
5.		Prix d'Emission:	100% du Montant Nominal Total
6.		Valeur(s) Nominale(s):	EUR 1 000
7.	(i)	Date d'Emission et, le cas échéant, Date de Début de Période d'Intérêts:	15/11/2012
	(ii)	Date de Début de Période d'Intérêts (si elle est différente de la Date d'Emission):	Non Applicable
8.		Date d'Echéance:	15/01/2021
9.		Base d'Intérêt:	Voir paragraphes 15 à 18 ci-dessous
10.		Base de Remboursement/Paiement :	Voir paragraphe(s) 20 et/ou 23 ci-dessous
11.		Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement:	Voir paragraphes 15 à 18 ci-dessous

12.	Options de Remboursement au Gré de l'Emetteur/des Titulaires de Titres:	Voir paragraphe(s) 21 et/ou 22 ci-dessous
13.	Rang de Créance des Titres:	Non subordonnés
14.	Méthode de placement:	Non syndiquée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER

15.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Non Applicable
16.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Flottant:	Non Applicable
17.	Dispositions relatives aux Titres Zéro Coupon:	Non Applicable
18.	Dispositions relatives aux Titres Indexés:	Non Applicable
19.	Dispositions relatives aux Titres Libellés en Deux Devises:	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REGLEMENT PHYSIQUE

20.	Dispositions relatives aux Titres à Règlement Physique:	Non Applicable
-----	--	----------------

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

21.	Option de remboursement au gré de l'Emetteur (autrement que pour raisons fiscales):	Applicable s'agissant du (v) ci-dessous
(i)	Date(s) de Remboursement Optionnel:	Non Applicable
(ii)	Montant(s) de Remboursement Optionnel de chaque Titre et, le cas échéant, méthode de calcul de ce(s) montant(s):	Non Applicable
(iii)	Si remboursable partiellement:	
(a)	Montant Nominal Minimum Remboursable:	Non Applicable
(b)	Montant Nominal Maximum Remboursable:	Non Applicable
(iv)	Période de Notification (si différente de celle indiquée dans les Modalités):	Non Applicable
(v)	Option de Remboursement à Déclenchement de l'Emetteur:	Applicable
	Niveau de Déclenchement du Montant en Circulation:	Comme spécifié dans la Modalité 5(f) des Modalités des Titres de Droit Français
22.	Option de remboursement au gré des titulaires de Titres:	Non Applicable
23.	Montant de Remboursement Final:	Voir l'Annexe
(i)	Indice/Formule:	Voir l'Annexe

(ii)	Agent de Calcul responsable du calcul du Montant de Remboursement Final (si ce n'est pas l'Agent Fiscal):	Société Générale Tour Société Générale 17 cours Valmy 92987 Paris La Défense Cedex FRANCE
(iii)	Dispositions applicables si le calcul du montant de remboursement par référence à l'Indice et/ou la Formule est impossible ou irréalisable:	Comme indiqué dans l'Annexe Technique Actions et autres actifs liés.
24.	Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payable(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales, le cas échéant, ou en Cas de Défaut, et/ou méthode de calcul de ce montant :	Valeur de Marché
25.	Titres Indexés sur un Evénement de Crédit:	Non Applicable
DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES		
26.	Forme des Titres:	
(i)	Forme:	Titres Dématérialisés Titres Dématérialisés au porteur
(ii)	Nouveau Titre Global:	Non
27.	Choix du "Jour Ouvré de Paiement" ou autres dispositions spéciales relatives aux Jours Ouverts de Paiement:	Jour Ouvré de Paiement "Suivant"
28.	Centre(s) d'Affaires Additionnel(s):	Non Applicable
29.	Talons pour Coupons ou Reçus futurs à attacher à des Titres Définitifs au Porteur:	Oui (s'il y a lieu)
30.	Informations relatives aux Titres Partiellement Libérés: le montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission, la date à laquelle chaque paiement doit être effectué et les conséquences, le cas échéant, des défauts de paiement:	Non Applicable
31.	Informations relatives aux Titres à Remboursement Echelonné:	Non Applicable
32.	Dispositions relatives à la redénomination:	Non Applicable
33.	Masse :	Applicable Le Représentant initial ("Représentant de la Masse") sera : SCP SIMONIN - LE MAREC - GUERRIER, Huissiers de Justice Associés 54 rue Taitbout 75009 Paris Le Représentant percevra une rémunération de 500 euros (TVA incluse) par an.
34.	Agent(s) Payeur(s) Suisse(s):	Non Applicable
35.	Gestionnaire de Portefeuille:	Non Applicable

36. **Loi applicable:** Les Titres (et, s'il y a lieu, les Reçus et les Coupons) et tous engagements non contractuels découlant des Titres ou s'y rapportant seront régis par, et interprétés selon la loi française.
37. **Autres conditions définitives:** Voir l'Annexe
- PLACEMENT**
38. (i) **Si syndiqué, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement et accords passés:** Non Applicable
- (ii) **Date du Contrat de Syndication:** Non Applicable
- (iii) **Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (s'il y a lieu):** Non Applicable
39. **Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur concerné:** Société Générale
17, Cours Valmy
92987 Paris la Défense Cedex
FRANCE
40. **Commission et concession totales:** Il n'existe ni commission ni concession payée par l'Emetteur à l'Agent Placeur ou aux Membres du Syndicat de Placement.
41. **Mention indiquant si les règles TEFRA D ou TEFRA C sont applicables ou si les règles TEFRA ne sont pas applicables:** Non Applicable
42. **Restrictions de vente supplémentaires:** **Les Titres ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une U.S. Person (au sens défini dans la Regulation S) et, en conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Regulation S.**
43. **Informations Supplémentaires pour satisfaire à la législation fiscale des Etats-Unis:** Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les termes définitifs requis pour émettre, offrir au public en France et admettre à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg les Titres décrits aux présentes, émis par SG Option Europe dans le cadre du programme d'émission de Titres de Créance de 125 000 000 000 d'euros.

RESPONSABILITE

L'Emetteur et le Garant acceptent la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives, qui se rapportent à une Série 38845/12.11, Tranche 1.

Toute information ci-incluse sur le(s) Sous-Jacent(s), qu'elle soit complète ou résumée, a été extraite de bases de données publiques ou de toute autre source disponible. L'Emetteur et le Garant confirment que ces informations ont été reproduites fidèlement et, qu'à leur connaissance et pour autant qu'ils soient en mesure de l'assurer aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

VERSION FINALE APPROUVEE PAR L'EMETTEUR

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS**1. ADMISSION A LA COTE OFFICIELLE ET A LA NEGOCIATION**

- (i) **Admission à la Cote Officielle:** Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Titres à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg
- (ii) **Admission à la négociation:** Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg avec effet le plus rapidement possible à compter de la Date d'Emission.

2. NOTATIONS

Notations: Les Titres à émettre n'ont pas été notés.

3. NOTIFICATION ET AUTORISATION

La *Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), Luxembourg*, a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), France, un certificat d'approbation attestant que le Prospectus de Base de Titres de Créance a été rédigé en conformité avec la Directive Prospectus.

L'Emetteur et le Garant ont autorisé l'utilisation des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base de Titres de Créance en date du 20/04/2012 par l'Agent Placeur/les Membres du Syndicat de Placement et les entités en charge de la distribution des Titres (les **Distributeurs** et, ensemble avec l'Agent Placeur/les Membres du Syndicat de Placement, les **Intermédiaires Financiers**) en relation avec les offres de Titres au public en France pendant la période indiquée au paragraphe 13 ci-dessous.

4. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Exception faite des commissions payables à l'Agent Placeur, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

L'Emetteur et la Société Générale prévoient de conclure des opérations de couverture afin de couvrir les engagements de l'Emetteur au titre des Titres. Si un conflit d'intérêt devait survenir entre (i) les responsabilités de la Société Générale en tant qu'Agent de Calcul et (ii) les responsabilités de la Société Générale en tant que contrepartie dans le cadre des opérations de couverture mentionnées ci-dessus, l'Emetteur et la Société Générale déclarent que de tels conflits d'intérêt seraient résolus dans le respect des intérêts des Titulaires de Titres.

5. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

- (i) **Raisons de l'Offre:** Voir la Section "Utilisation des Produits" du Prospectus de Base.
- (ii) **Estimation des produits nets:** Non Applicable
- (iii) **Estimation des Frais Totaux:** Non Applicable

6. RENDEMENT (Titres à Taux Fixe uniquement)

Indication du rendement: Non Applicable

7. TAUX D'INTERET HISTORIQUES (Titres à Taux Flottant uniquement)

Non Applicable

8. **PERFORMANCE DE L'INDICE/LA FORMULE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIES, ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT (*Titres Indexés uniquement*)**
- Les Titulaires des Titres ne recevront pas de coupon pendant la durée de vie des Titres. A la Date d'Echéance, les Titulaires des Titres recevront un montant totalement lié à la performance des Sous-Jacents. Le rendement de ces Titres est totalement lié à la performance des Sous-Jacents : plus élevée est la performance, plus élevé est le rendement. Le rendement de ces Titres est lié à la performance des Sous-Jacents telle que calculée à des Dates d'Evaluation prédéfinies et indifféremment du niveau de ces Sous-Jacents entre ces dates. En conséquence les cours de clôture des Sous-Jacents à ces dates affecteront la valeur des Titres plus que n'importe quel autre facteur. A la Date d'Echéance, les Titulaires des Titres peuvent ne pas recevoir le montant investi initialement. Les porteurs peuvent recevoir un Montant de Remboursement Final qui, en cas d'évolution négative des Sous-Jacents pendant la vie des Titres, peut être significativement plus faible que le montant par Titre investi initialement.
- En application de l'Annexe Technique Actions et autres actifs liés, en cas d'Ajustements et Evénements Extraordinaires impactant le Sous-Jacent, l'Agent de Calcul peut décider le Remboursement Anticipé des Titres sur la base de la Valeur de Marché.
- Les Titres peuvent être remboursés par anticipation si le montant nominal total en circulation de ces Titres est réduit à ou tombe en deçà de 10% du montant nominal total initial de ces Titres.
- Dans ce cas, l'Emetteur aura la possibilité de rembourser tous les Titres en circulation en donnant un préavis de 15 Jours Ouvrés au moins aux titulaires de ces Titres. Cela pourrait avoir pour conséquence que les investisseurs reçoivent un montant de remboursement plus tôt que ce qu'ils avaient anticipé dans des circonstances sur lesquelles les investisseurs n'ont aucun contrôle, et qui pourraient affecter la valeur de leur investissement.
9. **PERFORMANCE DU/DES TAUX DE CHANGE ET EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT (*Titres Libellés en Deux Devises uniquement*)**
- Non Applicable
10. **INFORMATIONS REQUISES POUR QUE LES TITRES SIS SOIENT ADMIS A LA COTE OFFICIELLE DE SIX SWISS EXCHANGE**
- Non Applicable
11. **INFORMATIONS PRATIQUES**
- | | | |
|-------|--|---------------------------|
| (i) | Code ISIN: | FR0011350750 |
| (ii) | Code Commun: | 085017080 |
| (iii) | Tout(s) système(s) de compensation autre(s) que Euroclear Bank S.A./N.V., Clearstream Banking, société anonyme ou Euroclear France ou Euroclear UK & Ireland Limited, et numéro(s) d'identification correspondant(s): | Non Applicable |
| (iv) | Livraison: | Livraison contre paiement |
| (v) | Noms et adresses des Agents Payeurs supplémentaires (le cas échéant): | Non Applicable |
| (vi) | Destinés à être détenus d'une manière permettant l'éligibilité à l'Euroystème: | Non |
12. **Adresse et coordonnées de**

contact de Société Générale pour
toutes les communications
administratives se rapportant aux
Titres:

Société Générale
17, Cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex

A l'attention de: Sales Support Services - Equity
Derivatives
Téléphone: +33 1 42 13 86 92 (Hotline)
Télécopieur: +33 1 58 98 35 53
Email: clientsupport-deai@sgcib.com
valuation-deai@sgcib.com

13. OFFRES AU PUBLIC DANS L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

Les Titres émis le 15/11/2012 seront entièrement souscrits par l'Agent Placeur (spécifié ci-dessus au point 39 de la Partie A) et par la suite offerts au public sur le marché secondaire, en France, du 15/11/2012 au 02/01/2013.

Informations Post-émission: L'Emetteur ne prévoit pas de fournir, après l'émission, des informations sur les titres devant être admis à la négociation et sur la performance du(des) Sous-Jacent(s).

ANNEXE

(Cette Annexe fait partie des Conditions Définitives auxquelles elle est jointe)

Partie 1

1.	(i)	Emetteur	SG Option Europe
	(ii)	Garant	Société Générale
3.		Devise ou Devises Prévues	EUR
4.		Montant Nominal Total	
	(i)	- Tranche:	EUR 50 000 000
	(ii)	- Série:	EUR 50 000 000
5.		Prix d'Emission	100% du Montant Nominal Total
6.		Valeur(s) Nominale(s)	EUR 1 000
7.		Date d'Emission (JJ/MM/AAAA)	15/11/2012
8.		Date d'Echéance (JJ/MM/AAAA)	15/01/2021
1.	(i)	Admission à la Cote Officielle (Partie B)	Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Titres à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg
18.		Dispositions relatives aux Titres Indexés	Non Applicable
23.		Montant de Remboursement Final	Indexé
	(i)	- Indice/Formule :	Sauf si préalablement remboursé, ou racheté et annulé, l'Emetteur remboursera chaque Titre à la Date d'Echéance selon la formule suivante: $\text{Valeur Nominale} \times \text{MAX} \{0; S(2) / S(0) \times (1 - 1,50\%)^{\text{Fraction de Décompte des Jours}}\}$ <p>Avec : Fraction de Décompte des Jours : Exact/360</p>
37.		Autres conditions définitives	En cas d'Evénement de Remboursement Anticipé notifié par l'Emetteur à la Date de Notification du Remboursement Anticipé, l'Emetteur remboursera chaque Titre à la Date du Remboursement Anticipé selon la formule suivante : $\text{Valeur Nominale} \times \text{MAX} \{0; S(1) / S(0) \times (1 - 1,50\%)^{\text{Fraction de Décompte des Jours}}\}$ <p>Avec : Fraction de Décompte des Jours : Exact/360</p>

Partie 2 (Définitions)

Les termes utilisés dans les formules ci-dessus sont décrits dans cette Partie 2.

Date d'Evaluation(0) (JJ/MM/AAAA)	02/01/2013
Date d'Evaluation(1);	2 Jours Ouvrés suivant la Date de Notification du

Remboursement Anticipée

**Date d'Evaluation Finale;
(JJ/MM/AAAA)**

le 04/01/2021 (cette date étant une Date d'Evaluation au sens de l'Annexe Technique Actions et autres actifs liés)

Sous-Jacent

Les 19 Actions et American Depositary Receipts (ADR) et 1 ETF ("Exchange Traded Fund") (chacun constitue un "Sous-Jacent" et l'ensemble constitue le "Panier") tels que définis ci-dessous :

Société	Ticker Bloomberg	Marché	Site web*	Devises	Quantité
Apple Inc	AAPL US Equity	NASDAQ GS	www.apple.com	USD	5%
ArcelorMittal	MT NA Equity	EN Amsterdam	www.arcelormittal.com	EUR	5%
Bilfinger AG	GBF GY Equity	Xetra	www.bilfinger.de	EUR	5%
BNP Paribas	BNP FP Equity	EN Paris	www.bnpparibas.com	EUR	5%
Bourbon SA	GBB FP Equity	EN Paris	www.bourbon-online.com	EUR	5%
Cie Générale de Geophysique	GA FP Equity	EN Paris	www.cgg.com	EUR	5%
CNP Assurances	CNP FP Equity	EN Paris	www.cnp.fr	EUR	5%
Fresenius Medical Care	FME GY Equity	Xetra	www.freseniusmedicalcare.co.uk	EUR	5%
GDF Suez	GSZ FP Equity	EN Paris	www.gdfsuez.com	EUR	5%
Google Inc	GOOG US Equity	NASDAQ GS	http://www.google.com/about/company/	USD	5%
JC Decaux SA	DEC FP Equity	EN Paris	www.jcdecaux.com	EUR	5%
McDonald's Corp	MCD US Equity	New York	www.mcdonalds.com	USD	5%
Newmont Mining Corporation	NEM US Equity	New York	www.newmont.com	USD	5%
Novartis AG	NOVN VX Equity	SIX Swiss Ex	www.novartis.com	CHF	5%
Rubis	RUI FP	EN Paris	www.rubis-terminal.com	EUR	5%

	Equity				
Schlumberger Limited	SLB US Equity	New York	www.slb.com	USD	5%
Groupe Steria SCA	RIA FP Equity	EN Paris	www.steria.com	EUR	5%
Vinci SA	DG FP Equity	EN Paris	www.vinci.com	EUR	5%
Zodiac Aerospace	ZC FP Equity	EN Paris	www.zodiacaerospace.com	EUR	5%

* Les informations relatives aux performances passées et futures de chaque Sous-Jacent sont disponibles sur le site web de la Société et la volatilité peut être obtenue, sur demande, auprès de Société Générale (Cf. adresse et coordonnées de contact de Société Générale pour toute communication administrative concernant les Titres) et de l'Agent au Luxembourg.

Nom de l'ETF	Ticker Bloomberg	Marché	Site Web**
db x-trackers II - FED FUNDS EFFECTIVE RATE TOTAL RETURN INDEX ETF	XFF FP	Euronext Paris SA	www.dbxtrackers.de

** Les informations relatives aux performances passées et futures de chaque Sous-Jacent sont disponibles sur le site web spécifié ci-dessus et la volatilité peut être obtenue, sur demande, auprès de Société Générale (Cf. adresse et coordonnées de contact de Société Générale pour toute communication administrative concernant les Titres) et de l'Agent au Luxembourg.

Cours de Clôture	Tel que défini dans la Partie 1 de l'Annexe Technique Actions et autres actifs liés
S(0)	Valeur du Panier à la Date d'Evaluation (0)
Date Ex-Dividende	Pour un dividende ordinaire ou extraordinaire, la date à laquelle il est prévu que le Sous-Jacent concerné commence à être négocié ex-dividende sur le marché principal où le système de cotation principal pour ce Sous-Jacent, telle que déterminée par l'Agent de Calcul.
S(2)	Valeur du Panier à la Date d'Evaluation Finale
S(1)	Valeur du Panier à la Date d'Evaluation (1)
Date de Notification du Remboursement Anticipé	Tout Jour Ouvré compris entre la Date d'Evaluation (0) (exclue) et 6 Jours Ouvrés avant la Date d'Evaluation Finale (include)
Date du Remboursement Anticipé	6 Jours Ouvrés suivant la Date de Notification du Remboursement Anticipé
Evénement de Remboursement Anticipé	L'impossibilité pour Société Générale, constatée entre la Date d'Evaluation(0) (exclue) et la Date d'Evaluation Finale (include) pour des raisons légales ou réglementaires ou en raison de restructurations au sein du groupe Société Générale ou en cas de force majeure de gérer le Panier. Cet Evénement de Remboursement Anticipé sera notifié par l'Emetteur aux Titulaires des Titres dans les meilleurs délais.
Valeur du Panier	1. Chaque Jour Ouvré (t) (chacun étant une Date

d'Evaluation au sens de l'Annexe Technique Actions et autres actifs liés), entre la Date d'Evaluation (0) (exclue) et la Date d'Evaluation Finale (exclue), qui ne correspond pas à la Date d'Evaluation(1) la Valeur du Panier (VALEUR(t)) sera égale à:

$$\text{VALEUR}(t) = \text{Somme}(k \text{ de } 1 \text{ à } N(t)) [Q(k,t) \times P(k,t) / \text{FX}(k,t)]$$

Avec :

P(k,t) : le Cours de Clôture de chaque Sous-Jacent (k) au Jour Ouvré(t)

FX(k,t) : si nécessaire, le taux de change entre la devise du Sous-Jacent (k) et l'EURO, publié par WM Company (www.wmcompany.com, page Bloomberg: WMCO) au Jour Ouvré(t) à 17h00 heure de Paris

N(t) : Le nombre de Sous-Jacents du Panier au Jour Ouvré(t)

Q(k,t) : pour chaque Sous-Jacent (k), la quantité de ce Sous-Jacent (k) entrant dans la composition du Panier au Jour Ouvré(t), initialement égale au nombre indiqué dans le tableau ci-dessus et soumise à ajustements. Si le Jour Ouvré(t) est une Date Ex-Dividende, la Quantité Q(k,t) du Sous-Jacent (k) sera ajustée via l'application du coefficient multiplicateur suivant : $[P(k, t-1) + \text{DIV}(k,t)]/P(k, t-1)$

Si la devise du dividende est différente de celle du Sous-Jacent (k) concernée, le dividende sera converti dans la devise du Sous-Jacent (k), en utilisant le taux de change publié par WM Company (www.wmcompany.com, page Bloomberg : WMCO) au Jour Ouvré(t-1).

DIV(k,t) : un dividende net ordinaire ou extraordinaire, après déduction des retenues à la source et sans crédit d'impôt, détaché en espèces du Sous-Jacent (k) du Panier au Jour Ouvré(t) entre la Date d'Evaluation (0) (exclue) et la Date d'Evaluation Finale (incluse)

P(k,t-1) : le Cours de Clôture du Sous-Jacent (k) au Jour Ouvré(t-1) (pour tout Jour Ouvré(t) postérieur à la Date d'Evaluation (0))

2. Le Jour Ouvré(t) correspondant à la Date d'Evaluation (0), la Valeur du Panier (VALEUR(t)) sera égale au produit de l'achat du Panier à la Date d'Evaluation (0)

3. Le Jour Ouvré(t) correspondant à la Date d'Evaluation (1), la Valeur du Panier (VALEUR(t)) sera égale au produit de la vente du Panier à la Date d'Evaluation (1)

4. Le Jour Ouvré(t) correspondant à la Date d'Evaluation Finale, la Valeur du Panier (VALEUR(t)) sera égale au produit de la vente du Panier à la Date d'Evaluation Finale

Modification du Panier

Le Montant de Remboursement Final est indexé sur la Valeur du Panier à la Date d'Evaluation Finale. Le Panier est composé d'actifs gérés par Société Générale.

Afin de maximiser la Valeur du Panier à la Date d'Evaluation Finale, la composition du Panier pourra

être modifiée, une fois par semaine le mercredi à partir du 02/01/13 et jusqu'au 30/12/20, et au maximum 5 fois par an, tout autre Jour Ouvré (chacune de ces dates étant une « Date de Modification du Panier »), par la vente d'un ou plusieurs des Sous-Jacents (k) et le réinvestissement du montant résultant de la vente dans un autre Sous-Jacent (« le(s) Nouveau(x) Sous-Jacent(s)(k) ») (basé sur le Prix d'Exécution ci-dessous) qui devra(devront) appartenir à l'une des catégories suivantes :

- ETF sur indices actions / monétaires
- Actions ou ADR (i) ayant une capitalisation boursière flottante d'au moins 300 millions EUR, et (ii) cotés sur un marché réglementé de l'un des pays suivants : Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Hong-Kong, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Japon, Turquie, Singapour, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni, Etats-Unis ou sur un marché réglementé ou organisé d'un autre pays de l'OCDE jugé acceptable par l'Agent de Calcul en raison d'une liquidité des Sous-Jacents et des Nouveaux Sous-Jacents concernés comparable à la liquidité des Sous-Jacents et des Nouveaux Sous-Jacents sur les marchés réglementés ou organisés de ces pays.

La composition du Panier ne sera pas modifiée à une Date de Modification du Panier dans les cas suivants :

- (i) la survenance d'un Cas de Perturbation de Marché ou Événements Extraordinaires (tel que ces termes sont définis dans l'Annexe Technique Actions ou autres actifs liés du prospectus de base du Programme affectant l'investissement ou le désinvestissement sur un Sous-Jacent ou un Nouveau Sous-Jacent (tel que ces termes sont définis ci-dessus) ;
- (ii) un cas de force majeure ne permettant pas l'exécution des ordres ;
- (iii) la dégradation significative des conditions de liquidité et/ou de volatilité sur les marchés financiers ;

Société Générale s'efforcera, à une Date de Modification du Panier pour un instrument financier donné, de limiter tout investissement ou désinvestissement à une limite de 30% du volume jour constaté sur cet instrument financier sur le marché principal de cet instrument financier ou sur le marché caractérisé par le volume jour le plus élevé ;

L'investissement ou le désinvestissement pour un instrument financier devra respecter les limites prudentielles internes de Société Générale concernant l'exposition ou l'intervention sur cet instrument financier incluant toute autre transaction effectuée par Société Générale que cet investissement ou ce désinvestissement ;

Le nombre maximum des Sous-Jacents(k) entrant dans la composition du Panier est limité à 50 ;

Le Prix d'Exécution est le prix déterminé par l'Agent de Calcul comme le prix moyen ajusté éventuellement du taux de change moyen auquel Société Générale a acheté/vendu un Sous-Jacent et/ou un Nouveau Sous-Jacent du Panier suite à une Modification du Panier sur l'ensemble de la période d'achat/vente de ce Sous-Jacent.

Sous-Jacent(s)

Les informations contenues dans ces Conditions Définitives et qui concernent les Sous-Jacents ont été extraites de bases de données générales accessibles au public ou toute autre information disponible. L'Émetteur et le Garant confirment que ces informations ont été reproduites fidèlement et, qu'à leur connaissance et pour autant qu'ils soient en mesure de l'assurer aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Informations supplémentaires

Les Conditions Définitives et le Prospectus du Programme d'Émission de Titres de Créance et d'éventuels amendements ou suppléments sont disponibles sous format électronique sur le site web de l'Émetteur <http://prospectus.socgen.com>.